

Contribution de Julie LAERNOES
Députée écologiste de Loire-Atlantique et cheffe de file des écologistes sur l'énergie

Consultation du public sur le projet de troisième édition de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)

Jeudi 3 avril 2025

La Programmation pluriannuelle de l'énergie est censée dessiner la trajectoire énergétique de la France pour les cinq prochaines années à venir. Elle devrait constituer un cap clair, un socle de cohérence, un instrument de pilotage transparent pour guider notre pays dans sa transformation énergétique. Elle devrait incarner une ambition à la hauteur des bouleversements climatiques en cours, mais aussi une rigueur démocratique à la mesure des décisions structurantes qu'elle engage.

À ce titre, lors de la concertation publique préalable menée à l'automne 2024, nous, écologistes, avons déposé un [cahier d'acteur](#). Nous y formulons des propositions ambitieuses, responsables et réalistes, en phase avec les scénarios scientifiques et les capacités de nos territoires. Nous avons alors salué certains engagements initiaux et nourri l'espoir qu'ils puissent constituer le socle d'un plan crédible. Or, la version définitive de la PPE3, présentée aujourd'hui, déçoit profondément. Elle marque un recul clair sur plusieurs points essentiels.

Mais surtout, elle trahit une méthode de gouvernement que nous continuons de contester avec force : **celle d'un décret sans loi**. Car c'est là le premier problème de fond. En choisissant de ne pas faire voter une loi de programmation énergétique, en contournant l'article L.100-1 A du code de l'énergie qui exige que les grandes orientations de la politique énergétique soient fixées par le législateur, le gouvernement affaiblit gravement la portée démocratique de sa stratégie. À aucun moment, le Parlement n'a été pleinement saisi pour débattre de ces choix décisifs, qui pourtant engagent l'avenir énergétique, industriel et climatique du pays. À aucun moment, une vision politique claire n'a été soumise à l'arbitrage des représentants de la Nation. Une planification énergétique digne de ce nom ne peut reposer que sur des arbitrages opérés dans les couloirs ministériels ou au travers de seuls groupes d'experts. Elle appelle une délibération collective, éclairée, publique, parlementaire. À défaut, le socle de la transition devient une note technocratique, désincarnée, privée de légitimité démocratique.

Cette fragilité institutionnelle et juridique s'accompagne d'un affaiblissement manifeste des ambitions. C'est particulièrement visible en ce qui concerne le développement du **solaire photovoltaïque**. L'objectif de puissance installée pour 2035 a été revu à la baisse, passant de 75-100 GW dans la version de novembre 2024 à 65-90 GW dans cette nouvelle mouture. **Une réduction de 10 GW**, difficilement justifiable, alors que le potentiel du solaire en France est immense, que la dynamique actuelle est porteuse, et que l'urgence climatique exige une massification rapide des énergies renouvelables. Ce recul est d'autant plus alarmant que la précédente PPE n'avait déjà pas atteint ses propres objectifs : en 2023, la puissance installée plafonnait à 19,3 GW, en deçà des 20,6 GW prévus. Mais le problème ne tient pas seulement aux chiffres. Il tient aussi à l'absence de stratégie structurée. Les objectifs sont fragmentés entre types d'installations, sans cap clair sur l'autoconsommation, ni sur l'intégration massive aux bâtiments publics. La planification territoriale est inexistante. Ce flou stratégique trahit un manque de vision, et donc de volontarisme.

Le même constat vaut pour la **géothermie**, toujours reléguée au rang d'énergie de second plan. **Seuls 20 TWh** sont envisagés à l'horizon 2035, alors même que cette source d'énergie est locale, stable, continue et particulièrement pertinente pour les besoins de chaleur. Plusieurs

territoires en démontrent déjà la pertinence, mais le gouvernement, là encore, refuse d'en faire un levier central de la transition.

Par ailleurs, si la PPE pose une forte ambition sur **l'éolien en mer**, avec un objectif de **18 GW en service pour 2035**, elle continue de sous-estimer dramatiquement le potentiel de **l'éolien terrestre**. Fixés à **1,5 GW par an**, les objectifs sont bien en-deçà des recommandations de nombreuses parties prenantes. Cette frilosité est incompréhensible : l'éolien terrestre est une technologie mature, compétitive, déployable rapidement, et pourtant négligée. Sans une volonté d'accélération et un accompagnement adapté des territoires, il ne pourra jouer le rôle stratégique qu'on attend de lui dans la sortie des énergies fossiles.

De surcroît, pendant que la quasi-totalité des énergies renouvelables se voient rognées, ignorées ou reléguées, une filière bénéficie d'un soutien inconditionnel : **le nucléaire**. La PPE entérine une relance massive de cette filière, malgré toutes les incertitudes qui l'entourent. Le **maintien en activité des réacteurs actuels jusqu'à 60 ans**, couplé à la programmation de **6 EPR2, voire 14 à plus long terme**, repose sur des hypothèses techniques, financières et industrielles qui relèvent davantage de la foi que de la lucidité. Ni les capacités industrielles, ni les délais de construction, ni les coûts ne sont aujourd'hui maîtrisés. Les risques – en matière de sûreté, de déchets, de dépendance à l'uranium, ou encore d'adaptation au changement climatique – sont considérables. La Cour des comptes, le Haut Conseil pour le climat et même RTE en ont dressé la liste. Le chantier toujours inachevé de Flamanville devrait à lui seul inciter à la prudence. Mais ce n'est pas le seul signal d'alerte. Le premier EPR2 censé incarner cette « relance » nucléaire, celui de Penly, voit déjà son calendrier glisser : sa mise en service, initialement prévue pour 2035, est désormais repoussée à 2038. Et la direction d'EDF prévient que le coût final du projet « doit encore être affiné », selon ses propres mots tenus en marge du dernier Conseil de politique nucléaire. Voilà donc une filière que le gouvernement érige en colonne vertébrale de sa stratégie énergétique, alors même qu'elle est incapable de garantir ni les délais, ni les coûts, ni la soutenabilité de ses choix. Aucune PPE ne peut sérieusement prétendre reposer sur une stratégie fondée sur des promesses technologiques incertaines à horizon 2040. Et pourtant, c'est bien sur ce pari, hautement risqué, que repose l'essentiel de la trajectoire française. Une fuite en avant d'autant plus préoccupante qu'elle mobilise l'investissement public au détriment d'autres leviers, plus urgents, plus soutenables, plus éprouvés, plus décentralisés.

Le flou persistant sur le soutien public aux énergies renouvelables renforce cette asymétrie. En effet, aucun engagement n'est quant à la pérennité des mécanismes de soutien : ni sur les volumes d'appels d'offres, ni sur les tarifs d'achat, ni sur la manière dont l'État accompagnera les porteurs de projets dans les années à venir. Ce manque de visibilité désoriente les porteurs de projets, fragilise les filières industrielles françaises et freine les investissements, pourtant cruciaux pour tenir nos engagements climatiques. Une situation d'autant plus préoccupante que le gouvernement vient tout juste d'acter, à travers la révision de l'arrêté tarifaire S21, une baisse significative des tarifs d'achat pour les installations photovoltaïques de moins de 500 kWc, pourtant essentielles dans le maillage territorial de la transition énergétique. Ce choix envoie un signal profondément contre-productif, au moment même où il faudrait sécuriser et massifier l'investissement dans les projets locaux et décentralisés.

Plus grave encore : cette nouvelle mouture de la PPE abandonne explicitement **le principe d'interdiction des centrales fossiles**. Alors que la version précédente excluait toute nouvelle installation, la formulation actuelle permet la construction de centrales à gaz en remplacement du charbon. Ce choix est inacceptable. Il n'est ni compatible avec l'engagement de la France à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, ni cohérent avec les exigences d'un système électrique résilient et souverain. En rouvrant la porte à la construction de nouvelles centrales à gaz, la PPE cultive une dépendance durable aux énergies fossiles importées, alors même que la crise énergétique déclenchée par l'instrumentalisation du gaz russe en 2021 a mis en lumière, avec

brutalité, les failles géostratégiques de cette dépendance. Lorsqu'un prix flambe, c'est toute l'industrie qui tousse. Et plus notre électricité restera dépendante du gaz fossile, plus son prix sera tiré vers le haut, exposant ménages et entreprises à une volatilité permanente. La priorité devrait être claire : réduire autant que possible la part du gaz dans le bouquet électrique. Or, la PPE fait exactement l'inverse, alors même qu'il existe d'autres leviers, trop peu explorés, pour assurer la flexibilité du système électrique : le pilotage de la demande, le stockage, les interconnexions, la diversification des sources renouvelables. Quant à l'argument selon lequel ces centrales pourront un jour fonctionner au biogaz, il ne résiste pas à l'épreuve des faits. Si, sur le papier, une telle conversion est envisageable, la réalité de la disponibilité du biogaz est tout autre. Elle restera longtemps contrainte. Et cette ressource, précieuse et limitée, doit être réservée en priorité aux usages pour lesquels elle est véritablement indispensable, notamment ceux qui sont difficilement « électrifiables », comme certains procédés industriels ou le transport lourd. Produire de l'électricité avec du biogaz ne relève pas de cette logique de sobriété et d'efficacité. C'est un non-sens.

Enfin, la nouvelle PPE repose sur une manipulation comptable inquiétante : **la révision à la hausse des facteurs de charge des énergies renouvelables**, notamment le solaire. En gonflant artificiellement les rendements, sans justification technique sérieuse ni retour d'expérience solide, le gouvernement donne l'illusion qu'une moindre capacité suffira à produire davantage. Cette fiction comptable affaiblit la sincérité du document. Elle est une faute de méthode, mais aussi une faute politique. Pire encore, cette méthode de calcul est dangereuse. En sous-estimant les capacités à installer, elle risque de conduire à un parc électrique sous-dimensionné face aux besoins réels. Et cette erreur stratégique est d'autant plus grave qu'elle entre en contradiction avec l'un des constats mêmes du texte, qui reconnaît noir sur blanc que, « pour accompagner l'électrification croissante des usages, il faudra dimensionner de manière adéquate notre parc de production pour développer suffisamment l'offre en électricité décarbonée, en réponse aux besoins croissants afin d'assurer notre sécurité d'approvisionnement. » Ce que le projet admet dans le principe, il le contredit dans les chiffres. Cette incohérence n'est pas seulement théorique : elle porte en germe des tensions futures sur le système électrique, et donc sur les prix. Car à contraindre artificiellement l'offre, le gouvernement risque aussi de faire grimper les prix, et donc décourager l'électrification. Or, cette électrification est l'un des piliers de la décarbonation. C'est donc toute la cohérence de la stratégie énergétique qui vacille.

En définitive, en tant qu'écologistes, ne pouvons accepter cette PPE en l'état, tant elle consacre des reculs majeurs sur les renouvelables, au profit d'un pari irréaliste sur le tout-nucléaire. Et surtout, parce qu'elle repose sur une méthode contraire à nos principes démocratiques : une stratégie imposée par décret, en l'absence de toute loi, de tout débat parlementaire, de toute légitimité politique. La transition énergétique ne peut être décrétée : elle doit être débattue, construite, votée et assumée collectivement. Ce décret sans loi est un signal d'alerte. Il faut y répondre par une exigence démocratique forte, une volonté politique cohérente, et un projet à la hauteur du défi climatique. Nous appelons ainsi solennellement le gouvernement à revoir sa copie. À ouvrir un vrai débat parlementaire sur la stratégie énergétique de la France. À rétablir des objectifs crédibles pour le solaire, l'éolien, la géothermie. À exclure toute nouvelle installation fossile. À sortir du flou et du renoncement. Et à engager, enfin, la France sur une voie lucide, responsable et résolument renouvelable.